

La Tunisie en 2020: les mouvements de protestation au temps du Covid-19

Eric Gobe

▶ To cite this version:

Eric Gobe. La Tunisie en 2020: les mouvements de protestation au temps du Covid-19. L'Année du Maghreb, 2021, Violences du passé, politique(s) au présent?, 26, pp.329-342. 10.4000/anneemaghreb.10404. halshs-03502526

HAL Id: halshs-03502526 https://shs.hal.science/halshs-03502526

Submitted on 25 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gros Plan

La Tunisie en 2020 : les mouvements de protestation au temps du Covid-19

Éric Gobe*

A priori, l'épidémie de Covid-19 aurait pu avoir pour effet d'anesthésier les mouvements de protestation sociale en Tunisie dans la mesure où le confinement général décidé par le gouvernement Fakhfakh en mars 2020 mettait en « quarantaine » le droit de manifester.

Certes la période du confinement n'a guère été propice à aux actions collectives. Elle n'en a pas moins connue, fin mars début avril, des mouvements spontanés de protestation contre la pénurie de denrées alimentaires liée à des opérations de stockage et de spéculation de certains grossistes¹.

Ces mouvements de protestation à caractère socioéconomique ont pris de l'ampleur avec la sortie progressive du confinement et ont concerné au premier chef les régions de la Tunisie de l'intérieur. L'observatoire social du Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES) note dans son rapport de juin 2020 que le nombre de manifestations et mouvements sociaux enregistrés ce même mois est de 934, c'est-à-dire une croissance de 81 % par rapport à mai. Ce chiffre est également le plus élevé pour juin enregistré par le FTDES depuis 2018².

Il est à noter que la question de l'accès à l'eau a également constitué en 2020 l'un des axes autour duquel se sont multipliés les mouvements montrant ainsi la forte corrélation entre les déficiences des services publics de base, comme la distribution d'eau potable, et la pauvreté. En effet, c'est principalement dans les régions de l'intérieur, dans les espaces économiquement et socialement défavorisés de la Tunisie que ces mobilisations ont pris forme.

Ces protestations renvoyaient comme dans les années précédentes à des revendications d'intégration et de reconnaissance des demandes spécifiques des populations déshéritées. Plus précisément, les actions collectives se sont principalement développées dans les régions disposant de richesses minières et d'hydrocarbures. La contestation emblématique de l'année 2020 est incarnée par le retour sur la scène sociale du mouvement de protestation de Kamour qui, en 2017, dans le gouvernorat de Tataouine au sud de la Tunisie, avait été la principale action collective de l'année (1). La réémergence de cette mobilisation est le résultat de la non-exécution par les gouvernements de Youssef Chahed et d'Elyes Fakhfakh des stipulations de l'accord signé en 2017 sous le parrainage de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT). Elle s'est produite dans un contexte de flottement politique lié à la chute du gouvernement d'Elyes Fakhfakh et à la mise en place du gouvernement de Hichem Mechichi en septembre (voir la chronique). La gestion politique de cette action collective par le cabinet Mechichi a suscité par un effet d'émulation une vague de protestations qui s'est diffusée rapidement, début novembre, à plusieurs gouvernorats en mal de développement. Ces dernières actions collectives, comme celle de Kamour, se sont structurées autour du même répertoire d'action : aux classiques sit-in, s'ajoutent les sit-in avec campements et la mise en place de coordinations, chargées de rendre plus efficace l'agir collectif (2). Parallèlement à ces actions collectives régionales, une série de mobilisations sectorielles corporatistes plus ou

^{*} Politiste, directeur de recherche au CNRS, IREMAM, UMR 7310, AMU. Cet article s'inscrit dans le cadre des résultats du projet de recherche : « Crise et représentation politique en Afrique du nord. Dispositifs institutionnels et contestation » (CSO2017-84949-C3-2-P) financé par le Ministère espagnol de l'Économie, l'industrie et la compétitivité (MINECO), l'Agence nationale de la recherche (AEI) et le Fond européen de développement régional (FEDER) (2018-2021) (MINECO/AEI/FEDER, UE).

¹ Ces manifestations se sont déroulées à Kasserine et dans les zones frontalières avec l'Algérie au nord-ouest, ainsi que dans certains dans certains quartiers populaires de la capitale, tels que les quartiers d'Intilaqa et de Hay Ettadhamen. Voir Mohamed Slim Ben Youssef (dir.), Rapport annuel sur les mouvements sociaux en Tunisie en 2020 (en arabe), https://ftdes.net/ar/rapport-annuel-2020-mouvements-de-protestation-en-tunisie/>.

² Rapport de juin 2020 sur les mouvements sociaux, les suicides et la violence, FTDES, https://ftdes.net/ost-rapport-juin-2020-des-mouvements-sociaux-suicides-et-violences/.

moins liées aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 s'est affirmée à la fin de l'année (3), alors que les problèmes chroniques d'environnement, de pénurie et de gestion de l'eau ont suscité comme les années précédentes des mouvements locaux de protestation³. Il en est de même pour les sit-in de diplômés chômeurs, qui hors période du confinement général, se sont déroulés tout au long de l'année. C'est d'ailleurs la pression continue de ce mouvement qui a probablement conduit le Parlement à ratifier la proposition de loi n° 27 du 29 juillet 2020 relative aux dispositions exceptionnelles pour les recrutements dans le secteur public : ce texte prévoit l'embauche par l'État et ses établissements des chômeurs titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur dont la période de chômage est de 10 ans ou plus⁴.

Les principes normatifs et les objectifs qui orientent l'action de la plupart de ces mouvements à partir de leur expérience sociale et politique, montrent que leur remise en cause de la sphère politique officielle est l'expression d'une revendication d'égalité socioéconomique, d'un désir d'État pourvoyeur de ressources matérielles et socialement protecteur, et du rejet d'un État perçu comme une entité extérieure accaparée par des élites corrompues.

Kamour où la revendication d'un droit de préemption sur les ressources hydrocarbures régionales

Le sociologue tunisien, Imed Melliti notait en 2018 que les jeunes des régions disposant de richesses naturelles dénonçaient la construction d'un État monopolisé par les élites du Sahel et de Tunis qui, depuis l'indépendance, les mépriseraient et ponctionneraient leurs ressources. Dans son enquête, le sociologue tunisien montre que les jeunes soutiennent l'idée selon laquelle « leurs » richesses « profitent illégitimement à d'autres régions, c'est-à-dire aux "étrangers" (el-barranya) au détriment des enfants du pays ». Aussi réclament-ils « un droit de préemption sur les ressources des régions fondé sur le principe d'autochtonie » (Melitti 2018, p. 105).

Le slogan des manifestants de Kamour « Où est mon droit aux richesses naturelles ? » constitue la quintessence de cette volonté de préemption sur les richesses des régions marginalisées. Ce sentiment de ne pas profiter des revenus tirés des hydrocarbures est d'autant plus ancré que ces industries extractives sont très polluantes et n'ont guère investi dans des programmes de dépollution destinés à réparer les dégâts qu'elles ont causés à l'environnement. Aussi leurs exigences d'égalité régionale s'expriment principalement à travers une revendication : bénéficier prioritairement des ressources locales (*Ibid.*).

De nouvelles structures de mobilisation : les coordinations

Kamour, qui se trouve à environ 120 km de la ville de Tataouine, abrite une station de pompage de pétrole propriété de la Trapsa, entreprise publique ayant pour mission de transporter par pipeline du pétrole brut algérien et tunisien. En avril 2017, des sit-in revendiquant le développement de la région ont investi Tataouine. Toutefois, ce moyen d'action a montré assez rapidement ses limites : les protestataires (de jeunes chômeurs âgés pour la plupart de 20 à 35 ans) sont alors incapables de stopper les camions qui se rendent à la station de pompage de Kamour. Aussi, le 23 avril, les sitinneurs, qui ont élu une coordination pour organiser leur action collective,

³ Dans la mesure où ces mouvements de protestation ont une dimension routinière forte, nous ne les traiterons pas dans le cadre de ce gros plan. Pour plus de détails, voir Okkez M. S. B., « Manifestations contre la soif en Tunisie : un droit constitutionnel non respecté et un miroir de la crise du système de distribution d'eau (en arabe) », Majallat al Monfakkira al Qanouniyya, n° 21, l'épidémie en 2020 ou la révolution trahie, mars 2021, < احتجاجات العطش في تونس: حقّ > Legal Agenda (legal-agenda.com)>.

⁴ Okkez M. S. B., « L'inventaire du Hirak : la mosaïque du mouvement social et des droits humains en Tunisie en 2020 (en arabe) » Majallat al Moufakkira al Qanouniyya, n° 21, l'épidémie en 2020 ou la révolution trahie, mars 2021, < جردة | Legal Agenda (legal-agenda.com) >. Mais cette loi semble difficile à appliquer dans la mesure où la Tunisie est dépendante du marché des capitaux internationaux et du FMI pour financer ses déficits.

décident d'installer un campement sur le lieu de la station de pompage. Au maximum de son extension, le campement a compté 81 tentes abritant 15 à 20 personnes chacune. Les sitinneurs présents sur le site de la station ont coupé l'approvisionnement du pipe-line et décidé d'occuper le terrain jusqu'à satisfaction de leurs revendications (Rekik et Hamdi, 2019, p. 220).

Dans des conditions environnementales désertiques difficiles, la coordination s'occupe de la logistique, notamment de l'acheminement de denrées alimentaires et des financements auprès d'émigrés de la région résidant au Canada, puis organise la rotation des sitinneurs installés dans le camp afin qu'ils puissent se reposer chez eux, à intervalle régulier. À un niveau intermédiaire entre la coordination et la masse des sitinneurs se trouvent des « chefs de tente » qui organisent les débats et le vote dans le camp sur la conduite à suivre et les questions relatives aux négociations avec les autorités (Ghorbali, Saïdani, s.d.; Hamdi, 2019, p. 252).

Dès 2017, le mouvement de protestation de Kamour est l'indice d'une radicalisation des moyens d'action de l'agir collectif des jeunes chômeurs des régions de l'intérieur. En réponse aux stratégies d'attente, d'essoufflement et de pourrissement des actions collectives populaires mises en place par les autorités, les jeunes activistes ont développé des formes d'organisation, indépendantes des formations politiques et des structures syndicales, mieux à même de s'inscrire dans le temps : les coordinations. Ces dernières regroupent des activistes, qui, en règle générale, ont élu un coordinateur et un porte-parole qui doivent rendre des comptes à leurs pairs. De manière générale, elles s'occupent plus particulièrement de la logistique des occupations qui prennent souvent la forme de campements et bloquent les sites de production et de transport (Hamdi, 2019). L'expérience de Kamour est paradigmatique de ce modèle d'auto-organisation qu'est la coordination.

Le 17 juin 2017, la signature, sous le parrainage de l'UGTT, d'un ambitieux accord entre les sitinneurs et le gouvernement Chahed semblait consacrer la réussite du mouvement. Toutefois, l'application de l'accord s'est heurtée à la mauvaise volonté du gouvernement qui, au motif de ses engagements auprès des bailleurs de fonds internationaux, s'est refusé à mettre en œuvre la plupart de ses stipulations, notamment celles relatives aux recrutements⁵. Entre 2018 et 2019, des sit-in organisés devant le siège du gouvernorat de Tataouine n'ont guère été efficaces pour pousser les autorités à mettre en œuvre les clauses de l'accord.

L'arrivée à la présidence de la République de Kaïs Saïed, le candidat « populiste » (Camau, 2020), a réamorcé la dynamique du mouvement. Le 30 décembre 2020, le chef de cabinet du président leur fait parvenir une correspondance les assurant de l'attention particulière que le chef de l'État accorde à l'application de l'accord laissé en suspens⁶, puis le 15 janvier 2020, Kais Saïed reçoit les représentants du sit-in de Kamour⁷.

Les mesures de confinement paralysent un temps les velléités des sitinneurs. Le déclin de la première vague de Covid-19 à la fin du printemps et la sortie du confinement permettent aux représentants de la coordination du sit-in de Kamour (son porte-parole Tarek Haddad et son coordinateur général Dhaou el Ghoul) de relancer la contestation.

La réémergence du sit-in de Kamour

Fin mai 2020, se considérant trahie par le gouvernement, la coordination, qui appelle à l'application de l'accord de Kamour, organise le déploiement de tentes à Tataouine et dans les autres centres urbains du gouvernorat. L'objectif est d'empêcher les camions de transport

⁵ L'accord prévoit le recrutement de 1 500 travailleurs dans les sociétés du secteur pétrolier et l'affectation de 3 000 personnes dans les sociétés d'horticulture, d'environnement et de jardinage (SHEJ).

⁶ Soudani S., « Grève générale dans les champs pétroliers et gaziers », *Le Courrier de l'Atlas*, 6 juillet 2020, https://www.lecourrierdelatlas.com/tataouine-greve-generale-dans-les-champs-petroliers-et-gaziers/.

⁷ Derbali M., « Chronologie du sit-in de Kamour (mars 2017-novembre 2020) (en arabe) », *Nawaat*, 27 novembre 2020, «Nawaat – [2020 - نوفمبر 2017 – نوفمبر 2010).

d'hydrocarbures de circuler entre les sites des compagnies pétrolières et le port de Zarzis⁸. La tension monte d'un cran le 20 juin, lorsque les forces de l'ordre démantèlent un camp de tentes et arrêtent 11 personnes dont le porte-parole de la coordination. Cette arrestation met le feu aux poudres : les 21 et 22 juin, se déroulent de violents affrontements entre les membres des forces de sécurité et les jeunes sitinneurs de Tataouine qui exigent la libération de leur porte-parole⁹.

Le 1^{er} juillet, pour calmer la situation, le gouvernement d'Elyes Fakhfakh tient un conseil des ministres consacré aux « évènements » de Tataouine. Les propositions qui en résultent sont rejetés par la coordination du sit-in qui exige l'application intégrale des clauses de l'accord de 2017. En association avec l'Union régionale de l'UGTT, elle appelle à la tenue d'une grève générale le 3 juillet. Le 16 juillet, en l'absence de réactions gouvernementales, les sitinneurs, qui scandent le slogan « Fermer la vanne » (taskîr al fânâ), repartent occuper la station de pompage de Kamour reproduisant ainsi le geste inaugural de 2017¹⁰.

Cette nouvelle phase du conflit coïncide avec l'été et se déroule dans une période de vide gouvernemental durant laquelle le chef du gouvernement démissionnaire, Elyes Fakhfakh, expédie les affaires courantes. Aussi, le sit-in ne fait pas l'objet d'une attention médiatique et politique soutenue jusqu'en septembre, c'est-à-dire jusqu'au moment de la prise de fonction du gouvernement Mechichi. Le 23 septembre, ce dernier tient un conseil des ministres restreint consacré à la situation économique et sociale dans le gouvernorat de Tataouine. Il prend une mesure d'apaisement en faisant embaucher 500 personnes par la société d'horticulture, d'environnement et de jardinage (SHEJ) de Tataouine. Elle est accompagnée par la constitution d'un groupe de travail composé des ministères en rapport avec l'économie et les questions sociales (Industrie, Économie, Finances, Énergie, Insertion professionnelle et Affaires sociales, etc.) chargé, selon le communiqué de la primature, de « trouver des solutions à tous les problèmes en suspens qui empêchent la mise en œuvre de l'article de l'accord relatif au financement du Fonds d'investissement et aux divers projets en panne dans la région »¹¹.

Cette équipe de travail, chargée de négocier avec les coordinateurs du sit-in de Kamour, est en fait une commission interministérielle placée sous la tutelle du ministère des Affaires sociales et disposant d'une certaine marge de manœuvre. De leur côté, Les coordinateurs du sit-in sont intégrés dans une équipe de négociation régionale composée d'experts, de députés de la région et de représentants locaux des organisations nationales (UGTT, UTICA...), des associations et de la section régionale des avocats.

Parallèlement aux négociations entre les deux délégations, les médias pro-gouvernementaux tentent de disqualifier le sit-in de Kamour en le décrivant comme une « campagne à connotation régionaliste »¹², en dénonçant les sitinneurs comme « un groupe de hors-la-loi qui s'est auto-proclamé représentant des habitants de Tataouine »¹³ et, *last but not least*, en affirmant que le gouvernement ne devrait pas négocier avec les « bandits » de Kamour¹⁴. D'autres éditorialistes

⁸ Othman O., « Grève générale à Tataouine : l'accord de Kamour, l'histoire de l'héritage brulant du gouvernement de Youssef Chahed (en arabe) », 4/07/2020, (الإضراب العام في تطاوين: اتفاق الكامور وقصّة الإرث الحارق لحكومة يوسف الشاهد الحام الحام

⁹ Mejri K., « Tataouine : 3 jours de protestation et d'affrontements. Sit-in de Kamour... L'escalade continue, pas de négociation en l'absence du porte-parole de la coordination (en arabe) », *Le Maghreh*, 24/06/2020.

¹⁰ Sahboun A., « À la veille du 10^e anniversaire de la révolution : Kamour, la naissance difficile d'un mouvement social puissant et efficace (en arabe) », FDTES, 23/11/2020, https://ftdes.net/ar/kamour/

¹¹ Trabelsi B. E., « Tataouine : après 75 jours de fermeture de l'unité de pompage, le gouvernement Mechichi empêtré dans le bourbier de Kamour (en arabe) », Nawaat, 1/10/2020, <Nawaat – تطاوين: بعد 75 يوماً من إغلاق وحدة الضخ، حكومة حكومة الكامور الكامور.

Achouri M., «Vive la république du Kamour!», *Businessnews*, 4 novembre 2020, https://www.businessnews.com.tn/Vive-la-r%C3%A9publique-du-Kamour-!,523,103404,3

¹³ Chebil M., «Le mouvement El-Kamour signe la faillite de l'État tunisien», *Kapitalis*, 8 décembre 2020, http://kapitalis.com/tunisie/2020/12/08/le-mouvement-el-kamour-signe-la-faillite-de-letat-tunisien/.

¹⁴ Le journal en ligne, *Kapitalis*, décrit Tarek Haddad, le porte-parole du sit-in de Kamour comme un homme « arrogant et irrespectueux » qui « croit pouvoir imposer ses volontés à un État tunisien affaibli [...] que toute la racaille du pays peut désormais piétiner sous ses pieds ». Voir « Photo du jour : l'État négocie avec un bandit des grands chemins,

déplorant la faiblesse de l'État regrettent que les autorités publiques n'aient pas réprimé le mouvement de peur « que les droits-hommistes payés par Soros et autres donneurs d'ordre internationaux ne les accusent de s'être attaqués aux libertés de manifester et de s'exprimer »¹⁵. Ces campagnes de presse visent à pousser l'opinion publique à prendre partie contre les manifestants et à embarrasser les forces politiques ou syndicales susceptibles de sympathiser avec eux.

Toutefois, comme en 2017, en dépit des attaques de presse, les membres et les représentants de la coordination du sit-in de Kamour sont demeurés solidaires et ont fait preuve de pugnacité dans la conduite des négociations. Leurs revendications sont formulées clairement : la reconduction des mesures de l'accord de 2017 dont ils exigent l'application selon un calendrier précis¹⁶.

Par ailleurs, les autorités n'ont pas réussi à diviser les sitinneurs. La structure anthropologique de la société locale contribue à renforcer la cohésion des protestataires : l'imaginaire tribal, notamment à travers la référence historique à la coalition arabo-amazighe des Wagharma, ainsi que la solidarité familiale impliquent un large soutien de la part de la société locale et rendent plus difficile les défections et les renversements d'alliance¹⁷. Par ailleurs, même si les sitinneurs ont tendance à rejeter les « tentatives » de récupération des partis politiques (Hamdi, 2019) ou l'action syndicale, ils n'en entretiennent pas moins d'excellents rapports avec les syndicats de base locaux de l'UGTT, qui les soutiennent dans la négociation avec la délégation gouvernementale¹⁸.

Les négociations aboutissent le 6 novembre à la signature d'un accord qui reprend pour partie les clauses de 2017 et ouvre la voie à la réouverture de la station de pompage de Kamour. Il prévoit, entre autres, la cessation des poursuites judiciaires à l'encontre des sitinneurs de 2017 ; le financement du Fonds d'investissement à hauteur de 80 millions de dinars tunisiens (DT). D'autres mesures sont un peu moins généreuses que celles prévues par les stipulations de 2017 : la SHEJ recrutera 1 000 agents et cadres (il faut y ajouter les 500 chômeurs embauchés en septembre) contre 3 000 dans l'accord initial. Dans le même temps, l'attribution du statut d'entreprise publique de la SHEJ sous la tutelle du ministère de l'Agriculture constitue la garantie d'un emploi stable pour ses salariés. D'autres embauches par les entreprises du secteur pétrolier sont prévues et planifiées entre 2021 et 2023. Par ailleurs, il est prévu d'accorder 1 000 prêts pour permettre à leurs bénéficiaires de créer des emplois dans les services, le commerce et l'agriculture¹⁹.

En crédibilisant la « rébellion de Kamour », la signature de cet accord a suscité une série de mouvements de protestation similaires dans d'autres gouvernorats, à un point tel que certains journalistes se sont interrogé sur une « kamourisation de la Tunisie »²⁰.

Vers une « kamourisation » des mouvements de protestation ?

casquette à l'envers », 8/10/2020, http://kapitalis.com/tunisie/2020/10/08/photo-du-jour-letat-negocie-avec-un-bandit-des-grands-chemins-casquette-a-lenvers/

¹⁵ Amel Bel Hadj Ali, « Tunisie : il faut casser le mythe du surdiplômé sous-qualifié », *Webmanagercenter*, 21/09/2020, https://www.webmanagercenter.com/2020/09/21/456085/tunisie-il-faut-casser-le-mythe-des-surdiplomes-sous-qualifies/

¹⁶ Mejri K., « Sit-in de Kamour : Le projet d'accord présenté par le gouvernement... La coordination en examine les différents points pour déterminer sa position finale (en arabe) », Le Maghreb, 28/10/2020.

¹⁷ Abdelmoula M. R., « Le sit-in de Kamour : une demie victoire et une certaine défaite (en arabe) », Majallat al Moufakkira al Qanouniyya, n 21, L'épidémie en 2020 ou la révolution trahie, mars 2021, < اعتصام الكامور : نصف انتصار وبعض | Legal Agenda (legal-agenda.com)>.

¹⁸ Saïdani M., « Tunisie. Les mouvements sociaux amorcent une nouvelle révolution », *Orient XXI*, 5/01/2021, https://orientxxi.info/magazine/tunisie-les-mouvements-sociaux-amorcent-une-nouvelle-revolution,4400>.

¹⁹ Pour tous les détails, voir Mejri K., « Moncef Achour, chef de la délégation gouvernementale et conseiller du ministre des Affaires sociales » (en arabe) », *Le Maghreb*, 8/11/2020.

Nefti H., «Vers une kamourisation de la Tunisie», 9/12/2020, https://www.middleeasteye.net/fr/decryptages/tunisie-el-kamour-tataouine-ressources-petrole-manifestations-inegalites.

À peine le nouvel accord est signé qu'il ravive les doléances déjà formulées par plusieurs régions²¹. La réaction est d'autant plus vive que le chef du gouvernement, dans son point de presse du 9 novembre précise que la méthode mise en œuvre à Kamour pourrait être appliqué à d'autres régions tout en « oubliant » de citer un certain nombre de gouvernorats²². Cet impair dans la communication gouvernementale fait réagir certains acteurs locaux (les Unions régionales du travail et l'Union des diplômés chômeurs) qui exigent d'être intégrés dans la liste des régions devant faire l'objet d'une discrimination socioéconomique positive.

Le 13 novembre, à Gabès, un sit-in pour une durée indéterminée est organisé par de jeunes chômeurs de la région qui dressent un campement de tentes sur la principale voie d'accès au complexe chimique. Ils exigent l'application des 69 mesures relatives au développement économique, culturel et sanitaire de la région de Gabès adoptées en 2019, lors d'un conseil des ministres du gouvernement Chahed. Peu après l'installation du campement, les membres du sit-in constituent une coordination sur le modèle de Kamour et décident de bloquer les unités de remplissage de bombonnes de gaz de Samoud 2 dans la zone industrielle de Gabès. Ce sit-in paralyse la distribution du gaz dans les gouvernorats de Sfax et de Gafsa, ce qui provoque en retour des manifestations d'habitants de ces deux régions, mécontents de la pénurie de bombonnes de gaz²³.

Le 18 novembre, des jeunes chômeurs du gouvernorat de Kasserine constituent une coordination qui lance un campement de tentes devant le siège de l'entreprise mixte d'activité pétrolière, la SEREPT (Société de recherches et d'exploitation des pétrole) qui exploite le champ de pétrole de Douleb dans la délégation de Sbeïtla. La coordination qui revendique l'emploi des chômeurs de la région, ainsi que son développement radicalise son action dans les jours qui suivent : le 23 novembre, elle décide d'occuper le siège de la SEREPT, de faire évacuer le personnel et, *last but not least* de bloquer la station de pompage.

Dans le gouvernorat de Gafsa, à la mi-novembre, les sit-in de Redeyef ont bloqué les sièges de la municipalité et de la délégation, ainsi que les sites de production dépendant de la Compagnie des phosphates de Gafsa. Dans la délégation d'Oum Laarayès, les sitinneurs chômeurs ont fermé la route principale reliant la délégation à Gafsa en brulant des pneus²⁴. Au début du mois de décembre, des grèves et sit-in paralysent la production dans la mesure où les huit laveries de minerais d'Oum Laarayès, Metlaoui, Redeyef, Mdhila sont mise à l'arrêt par les sitinneurs. Ces mouvements ont des effets sur la chaîne de production de l'industrie chimique tunisienne : l'arrêt du lavage et du chargement de minerais conduit les usines du Groupe chimique tunisien de Mdhila et de Gabès à ne plus pouvoir traiter les minerais pour le transformer en engrais.

Par ailleurs, au même moment, les menaces de fermeture de stations de pompage et de mise sous pression des gazoducs se multiplient : des sitinneurs de la délégation de Sbikha, dans le gouvernorat de Kairouan, déclarent vouloir fermer à partir du 3 décembre la « vanne » de la Sergaz, la société publique faisant transiter le gaz algérien *via* la Tunisie vers l'Italie²⁵.

Face à cette radicalisation des mouvements de protestation, la centrale syndicale entretient des rapports ambivalents. Ces actions collectives, qui lui échappent largement, l'incite à conduire

²¹ Soudani S., «Tunisie: les raisons d'un climat pré-insurrectionnel», *Le Courrier de l'Atlas*, 30/11/2020, https://www.lecourrierdelatlas.com/tunisie-les-raisons-dun-climat-pre-insurrectionnel/.

²² Les gouvernorats de Tozeur, Siliana, Le Kef et Kairouan. Voir Mejri K., « Début de protestation dans les régions : annonce d'un sit-in à Gabès (en arabe) », *Le Maghreb*, 14/11/2020.

²³ Hafsa D., « Sur les traces du gouvernorat de Tataouine : le sit-in de Samoud 2 à Gabes, grève générale prévue dans les gouvernorats de Kairouan et de Béja (en arabe) », *Le Magbreb*, 23/11/2020. La coordination de Samoud 2 exige, entre autres, l'ouverture immédiate du recrutement par les sociétés du complexe chimique, les entreprises de la zone industrielle et la SHEJ de Gabès ; la mise en place d'une unité de désalinisation de l'eau de mer dans le cadre du Groupe chimique ; la création du Fonds de développement décidé en 2015 ; l'accélération de la mise en place de la zone thermale à Khbayet al Hama ; la création de la région touristique de Chatt Hamrouni ; la réalisation de l'hôpital universitaire et de la faculté de médecine.

²⁴ Mejri K., « La tension sociale se répand dans la majorité des régions (en arabe) », Le Maghreb, 26/11/2011

²⁵ Hafsa D., « Entre la recherche de solution pour financer le budget et la maîtrise de la colère s'expriment dans les gouvernorats : les difficultés sans fin du gouvernement Mechichi (en arabe) », *Le Maghreb*, 27/11/2011.

une politique visant à la fois à capter leur énergie et à les critiquer tout au moins au niveau national. Localement, les coordinations remettent en cause la capacité de l'UGTT à canaliser les mouvements de protestation sociale et à se positionner comme en étant leur représentant légitime. Cette problématique incite les Unions régionales du travail (URT) de l'UGTT à prendre l'initiative, en association avec les sections régionales d'autres organisations nationales (organisation patronale comprise!), d'appeler à des grèves générales au niveau des gouvernorats, avant précisément que ne surgissent des groupes auto-organisés prenant la forme de coordinations : les grèves générales de Béja le 25 novembre, de Kairouan le 3 décembre et de Jendouba le 11 décembre, qui semblent avoir été largement suivies, relèvent de cette logique²⁶.

Les manifestants exigent le plus souvent l'application d'anciens accords passés avec le gouvernement de Youssef Chahed et de Habib Essid avant lui, montrant par là que le pouvoir conduit des politiques dilatoires et attentistes qui consistent à annoncer des mesures et à signer des accords qui ne sont pas appliqués, mais qui ont la vertu de calmer un moment les protestations. Toutefois, les raisons de la colère demeurent et les réseaux de mobilisation mis en sommeil sont capables de se remettre en branle dès que les circonstances sont favorables²⁷.

Confronté à la montée de la colère, le gouvernement tente de l'absorber en multipliant les séminaires de gouverneurs, les conseils des ministres consacrés aux questions du développement et de l'emploi dans les régions et en proposant la constitution d'équipes de travail mixtes constitués de représentants du gouvernement et de délégués des régions censées étudier et apporter les meilleures solutions possibles aux problèmes économiques et sociaux. Au début de décembre, le gouvernement hausse le ton en menaçant d'avoir recours à la force face aux « criminels » qui violent la loi²⁸. Toutefois, indépendamment des velléités répressives des autorités, la contestation diminue d'intensité alors que le rapprochement de la date du dixième anniversaire de l'insurrection de Sidi Bouzid (le 17 décembre) fait craindre à certains journalistes la multiplication des grèves et des sitin, « prémices d'une nouvelle révolution »²⁹.

Il est vrai que les mois de novembre et décembre ont été riches d'actions collectives protestataires : les revendications professionnelles sectorielles se sont multipliées, alors que plusieurs collectifs de défense des droits de l'Homme se sont opposés aux tentatives parlementaires de consacrer l'impunité des forces de l'ordre.

Des mouvements corporatistes à l'action collective des défenseurs des droits de l'Homme

Plusieurs secteurs professionnels se sont engagés dans des actions collectives au dernier trimestre de 2020, notamment les journalistes, les enseignants du secondaire et du supérieur, les surveillants et surveillants généraux de l'enseignement secondaire. Mais ce sont surtout les professions médicales, puis les magistrats qui ont lancés des mouvements de protestation d'ampleur, liés d'une manière ou d'une autre, aux effets sanitaires et sociaux du coronavirus.

Peu après la première vague de Covid-19 et la levée progressive du confinement général, les médecins et le personnel paramédical du secteur public se sont mobilisés pour revendiquer des moyens et un statut professionnel valorisant. Les agents de santé publique ont mené une série d'actions qui a débuté le 28 mai 2020, avant que la Fédération générale de la santé publique dépendant de l'UGTT n'annonce une grève générale sectorielle le 18 juin 2020, pour demander au gouvernement de prendre immédiatement en compte leurs revendications³⁰.

²⁶ Mejri K., « La grève générale continue dans certains gouvernorats (en arabe) », Le Maghreb, 12/12/2020

²⁷ Sur les réseaux dormants en Tunisie, voir Choukri Hmed (2012).

²⁸ Hafsa D., « Avec la répétition des actions de blocage de la production et de fermeture des stations de pompage, le chef du gouvernement et président de la République réagissent (en arabe) », *Le Maghreb*, 3/12/2020.

²⁹ Dahmani F., «Tunisie: les prémisses [sit] d'une nouvelle révolution?», *Jeune Afrique*, 15/12/2021, https://www.jeuneafrique.com/1091391/politique/tunisie-les-premisses-dune-nouvelle-revolution/.

³⁰ Okkez M. S. B., « L'inventaire du Hirak... », op. cit.

Mais l'événement le plus important dans le secteur médical en 2020 est le décès, le 3 décembre, du jeune interne Badreddine Alaoui (26 ans), après sa chute dans une cage d'ascenseur de l'hôpital de Jendouba. L'évènement fait les gros titres des médias et suscite une forte émotion dans le secteur de la santé. L'Organisation tunisienne des jeunes médecins se positionne en pointe des diverses manifestations. Elle appelle, avec les autres structures syndicales sectorielles, à une journée de la colère le 8 décembre qui prend la forme d'une grève générale massivement suivie du secteur de la santé publique³¹. Les professionnels de la santé formulent une série de revendications pour « sauver l'hôpital » : reddition des comptes de la part des responsables du secteur de la santé dont le comportement et la négligence ont conduit au décès du docteur Badreddine ; révision des formations et de l'organisation des stages ; implication des jeunes médecins dans le processus d'évaluation des résidents, des internes et des étudiants ; affectation de fonds exceptionnels aux hôpitaux³².

Le gouvernement tente d'apaiser les tensions en révoquant et licenciant les personnes jugées responsables du drame, en diligentant une enquête administrative et pénale et en mettant en place une équipe chargée évaluer les procédures de sécurité. Par ailleurs, alors que le syndicat général des médecins, des pharmaciens et des dentistes de la santé publique organise une nouvelle journée de grève le 25 décembre, le ministre de la Santé et le chef du gouvernement proposent de créer une commission nationale pour la réforme de la santé publique, mesure bien accueillie par les diverses organisations professionnelles du secteur³³.

L'entrée de la magistrature dans l'arène de la contestation a alimenté les colonnes des journaux pendant plus d'un mois. Les magistrats n'en sont pas à leur première action collective. Depuis la chute du régime autoritaire de Ben Ali (Gobe, 2019), les organisations professionnelles multiplient les protestations autour de leurs revendications sectorielles. L'outil le plus efficace et le plus radical de leur répertoire d'action est la grève des audiences. Celle-ci est utilisée largement par l'Association des magistrats tunisiens (AMT) et, dans une moindre mesure, par le Syndicat des magistrats tunisien (SMT) pour faire aboutir les revendications de la profession³⁴.

Après avoir protesté à propos des questions relatives à l'indépendance de la justice, à la mise en place du Conseil supérieur de la magistrature et à celles de leurs relations avec la profession d'avocat, les représentants de la magistrature dénoncent depuis 2015 le blocage de la réforme de l'institution judiciaire, ainsi que la détérioration de l'infrastructure des tribunaux et la dégradation des conditions de travail des magistrats (fuites d'eau non réparées, matériels de bureau cassés, piles de dossiers à même le sol baignant dans l'eau, magistrats sans bureau individuel, etc.)³⁵. Le 14 novembre, le décès de la magistrate Sonia Laaridhi, des suites du Covid-19, constitue l'élément déclencheur du mouvement de protestation de la magistrature.

⁻

³¹ Mejri K., « Participation de la majorité des corps de la santé publique au mouvement de protestation contre le décès de Badreddine Alaoui : jour de colère nationale des professionnels de la santé, "Sauve ton hôpital, sauve ta vie" (en arabe) », *Le Maghreb*, 9/12/2020.

³² Mejri K., « Au lendemain de la mort de leur collègue : Les jeunes médecins, les dentistes et les pharmaciens des hôpitaux universitaires poursuivent leurs protestations et organisent une journée nationale de la colère cette semaine », Le Maghreb, 7/12/2020.

³³ Mejri K., « Médecins, pharmaciens et dentistes de la santé publique : grève d'une journée et protestation devant le ministère et la Kasbah (en arabe) », *Le Maghreh*, 25/12/2020.

³⁴ Cette organisation inscrite dans une histoire militante de dénonciation du régime autoritaire de Ben Ali, s'adresse à travers ses actions collectives à l'ensemble des citoyens et/ou justiciables tunisiens qu'il convient d'interpeller à travers les médias ou par des actions collectives qui empruntent à un répertoire d'action renvoyant à la grève des audiences, ainsi qu'aux *sit-in* devant les tribunaux, le Parlement ou le ministère de la Justice. À l'opposé de l'AMT, le SMT, porteur d'une forme de conformisme vis-à-vis du pouvoir politique, s'adresse à un auditoire judiciaire étroit. Il s'est d'ailleurs constitué, en mars 2011, contre l'AMT et ses revendications d'épuration de la magistrature par le « peuple révolutionnaire ». Par ailleurs, le SMT valorise le « dialogue constructif avec les autorités » et promeut une modération dans l'utilisation de son répertoire d'action (usage de la grève des audiences en dernier recours). Voir Eric Gobe (2019).

³⁵ Haddar N., « Le dossier des infrastructures des tribunaux : les images montrent la réalité d'une situation catastrophique en attente de solutions (en arabe) », *Le Maghreh*, 07/12/2020

Le SMT et l'AMT font le lien entre la détérioration de la situation sanitaire et celle des tribunaux dans lesquels la profession est amené à remplir son office. Il leur paraît intolérable de continuer à travailler, alors que, selon le président de l'AMT, « des conditions catastrophiques règnent dans les tribunaux »³⁶. Aussi, le SMT et l'AMT appellent-ils à une grève des audiences des tribunaux à partir du 16 novembre. Massivement suivie jusqu'à la mi-décembre elle paralysera le fonctionnement de l'institution judiciaire. À partir du 18 décembre, l'AMT considérant que ses principales revendications ont été entendues quitte la première la scène de la contestation. Une semaine après, elle est suivie par le SMT qui appelle ses adhérents à suspendre la grève des audiences.

Outre les organisations professionnelles, les campagnes et les associations de plaidoyer, notamment celle chargée de défendre les droits humains n'ont pas été en reste dans les mouvements de protestation.

La programmation de la présentation en séance plénière au Parlement les 6, 7 et 8 octobre 2020 de la proposition de loi n° 25/2015 relatif à la protection des forces de sécurité intérieure et de douane a suscité la mobilisation des militants de la campagne *Hasebhom*³⁷, « demandez leur de rendre des comptes » (sous entendu aux forces de police) qui, avec les organisations tunisiennes de défense des droits de l'homme, le Syndicat national des journalistes tunisien, l'Ordre national des avocats ont appelé à manifester contre le texte, le 6 octobre, devant le Parlement pour exiger que cette proposition de loi liberticide consacrant l'impunité des forces de l'ordre soit abandonnée³⁸.

Cette campagne s'inscrit dans une dynamique plus générale qui voit depuis 2015, se multiplier des mouvements de dénonciation de propositions lois considérées comme « contre-révolutionnaires » ou « anti-démocratique » (Abdelmoula, 2020). Ces mouvements de protestation dont la base est composée de jeunes instruits, plutôt de gauche, issus des classes moyennes supérieures développe un *modus operandi* similaire. Un petit nombre d'activistes qui se sont connus pendant ou après « le moment révolutionnaire » de 2010-2011 à l'occasion de diverses actions collectives, se réunissent en recourant aux réseaux sociaux pour décider du lancement d'actions collectives. En effet, les activistes, passant parfois d'une campagne à l'autre, font un usage intensif de *Facebook* pour élargir leur audience et coordonner des actions qui prennent, dans la majeure partie des cas, la forme de marches, de manifestations ou de sit-in.

Conclusion

Les revendications des coordinations de Kamour de Douleb, de Samoud 2, Redeyef, Gafsa et Gabès s'ancrent dans une exigence d'égalité, de justice sociale et de redistribution territoriale des richesses. Dans le récit des jeunes protestataires, l'État injuste doit réparer leur exclusion originelle en leur fournissant des emplois pérennes dans le secteur public. Ce faisant, les protestataires s'inscrivent, sous des formes renouvelées, dans le cadre du fonctionnement clientéliste de la distribution des ressources des régimes autoritaires de Bourguiba et de Ben Ali (Desrues, Gobe, à paraître). Depuis 2011, les pratiques autoritaires des gouvernants se sont atténuées, « mais les clauses d'un contrat implicite escamotant la question de la création de richesses au profit de la redistribution paternaliste demeurent » (Ayari, Brésillon, 2018, p. 99). Dans ce cadre, les jeunes manifestants de l'intérieur ont un rapport ambivalent vis-à-vis de l'État : il est une institution honnie aux mains d'une élite (tunisoise et sahélienne) qui détournerait les abondantes richesses de leur région à leur détriment. Dans le même temps, ils expriment un désir d'État. L'objectif est alors pour les protestataires de récupérer une part du « butin » que se sont appropriés les détenteurs du pouvoir : l'État est ainsi perçu comme une « caisse » qui ne distribue les ressources que si l'on fait

³⁶ Saada F., « Le président de l'AMT, Anas Hmadi : "La poursuite de la grève est possible. Il est inenvisageable d'opérer une retenue sur le traitement des magistrats" », *Le Maghreh*, 05/12/2020

³⁷ < https://www.facebook.com/Hasebhom/>.

³⁸ Abdelmoula M. R., « Les forces de l'ordre exigent d'être protégées », Safir Arabi, 25/11/2020,< تونس: حاملو السلاح >,(assafirarabi.com)>.

pression sur lui³⁹. Aussi les manifestants auraient « une compréhension rentière de la revendication » (Hibou, 2015, p. 340) qui alimenterait une culture de la prédation. Une partie de la gauche tunisienne, du Mouvement Al Massar en passant par le Front populaire et ses groupes scissionnistes, reprend à son compte cette critique du sit-in de Kamour et de ses avatars en y ajoutant sa dimension « régionale-tribale » : l'exigence qu'un pourcentage des recettes pétrolières revenant directement au gouvernorat sans passer par le budget de l'État central serait une première étape dans une « fédéralisation » du pays. L'accord de Kamour est ainsi perçu comme le symptôme de la désintégration d'un « État faible » incapable d'étendre son autorité sur l'ensemble du territoire national⁴⁰.

Les mouvements de protestation du type Kamour comme ceux des groupes professionnels qui ont revendiqué avec force à la fin de l'année seraient le symptôme d'un État impotent, incapable de dégager des marges de manœuvre financière pour pallier les inégalités régionales et assurer le fonctionnement efficace des services publics comme la santé ou la justice. Pour certains, les dépenses budgétaires d'entretien des infrastructures et des bâtiments publics seraient sacrifiées au profit de l'augmentation des salaires et du volume de l'emploi direct dans le secteur public et parapublic⁴¹.

Si dans l'analyse des causes et des effets des mouvements de protestation des professionnels, l'impotence des institutions étatiques est mise en avant, il n'en est pas de même à propos des campagnes de protestation. Le mouvement *Hasebhom* aurait plutôt tendance à dénoncer l'autonomisation de la « main droite de l'État » (Bourdieu, 2012), c'est-à-dire l'affirmation d'un appareil sécuritaire ayant des velléités de reprise en main autoritaire. Il est vrai qu'il n'existe pas d'incompatibilité entre l'hypertrophie/autonomie de l'appareil répressif d'État et la faiblesse non seulement de l'État providence, mais aussi de l'État stratège.

Bibliographie

ABDELMOULA Mohamed Rami, 2020, « La gauche tunisienne post-révolution à l'épreuve des mouvements de protestation » (en arabe), in Abdelmoula R., Jaballah S., Ghorbali F., Les dattes de la colère, Tunis, Nachaz, 2020, p. 82-92.

AYARI Michaël, BRESILLON Thierry, 2018, « Le retour du parti Ennahda sur la scène politique : de la normalisation démocratique au compromis autoritaire ? », in Allal A. et Geisser V. (dir.), Tunisie au présent : une démocratisation au-dessus de tout soupçon, Paris, CNRS Editions, p. 89-104.

BOURDIEU Pierre, 2012, Sur l'État. Cours au collège de France, Paris, Raisons d'agir/Seuil.

CAMAU Michel, « Un moment populiste tunisien ? Temporalité électorale et temporalité révolutionnaire », Revue tunisienne de science politique, vol. 3, sem. 1, 2020, p. 65-98.

DESRUES Thierry, GOBE Éric, 2021, "We don't want to be governed like this anymore': protest democracy as an expression of a crisis of governmentality in post-revolution Tunisia", British Journal of Middle East Studies, https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/13530194.2021.1996333

-

³⁹ Ayadi H., « Avec l'approche du 10^e anniversaire de la révolution, les mouvements de protestation prennent de l'ampleur (en arabe) », *Le Maghreb*, 26/11/2020.

⁴⁰ Abdelmoula M. R., « Le sit-in de Kamour ... », op. cit.

⁴¹ Ayadi H., « La tragédie de Jendouba: où avons-nous échoué? (en arabe) », Le Maghreb, 5/12/2020.

GHORBALI Foued, SAÏDANI Mounir, s.d., Les mouvements sociaux en Tunisie : cadres, acteurs, actions et scénarios envisageables (en arabe), rapport du FTDES, Congrès national des mouvements sociaux, 2019.

GOBE Éric, 2019, « Refonder le Conseil supérieur de la magistrature dans la Tunisie post-Ben Ali : corporatismes juridiques et nouveaux arrangements institutionnels », *Droit et Société*, p.629-648

HAMDI Samiha, 2019, « Le sit-in de Kamour dans le Sud tunisien : des citoyens ordinaires créent l'embarras dans la démocratie représentative » (en arabe), in *Sociologie de l'action collective en Tunisie depuis 2011*, *Les cahiers du FTDES*, n° 2, juillet 2019 p. 237-263.

HIBOU Béatrice, 2015, « Le bassin minier de Gafsa en déshérence. Gouverner le mécontentement social en Tunisie, Bono I. et al., L'État d'injustice au Maghreh. Maroc et Tunisie, Paris, Karthala, p. 301-343.

HMED Choukri, 2012, « Réseaux dormants, contingence et structures. Genèse de la révolution tunisienne », Revue française de science politique, vol. 62, n 5, p. 797-820.

MELLITI Imed, 2018, « Les inégalités comme injustices », in Melliti I. et Moussa H. (dir.), Quand les jeunes parlent d'injustice, Expériences, registres et mots en Tunisie, Paris, L'Harmattan, p. 89-131.

REKIK Fathi et Hamdi Samiha, 2019, « Part du politique et de l'économique dans le mouvement social de Kamour, (Sud tunisien) », in NACHI Mohammed. (dir.), La sociologie pragmatique et l'étude des sociétés maghrébines, Tunis, Nirvana, 2019, p. 209-244.